

RÉPÉTITIONS

Entrez dans le vif de la création et surprenez les artistes en plein travail



L'Opéra national de Paris offre aux membres de l'Arop le privilège de pouvoir observer le travail des artistes et l'élaboration d'une production à différents moments : séances de travail, pré-générales et générales.

Conditions d'accès :

- Discrétion absolue afin que les artistes ne ressentent pas la présence d'un public.
- Interdiction de quitter la salle durant la répétition.
- Interdiction de photographier ou de filmer et d'applaudir.
- En cas de retard, accès à la pause uniquement.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra se voir refuser l'accès aux répétitions.

Conditions d'annulation :

- Ces séances peuvent être, à tout moment, interrompues ou fermées au public pour des raisons techniques ou artistiques.
- Si celles-ci sont annulées, l'Arop ne peut s'engager à reporter votre place.
- Merci de nous prévenir de toute absence pour que d'autres membres puissent bénéficier de places.
- Toute annulation de votre part pour une répétition (séance de travail, pré-générale et générale), à moins de 2 jours ouvrés de la date de l'événement, sera décomptée du nombre de places attribuées par saison.

Modalités de réservation :

Les réservations des répétitions (séances de travail, pré-générales et générales) sont semestrielles. L'attribution des places de répétitions se fait par niveau d'adhésion : les membres Mécènes sont prioritaires sur les membres Bienfaiteurs, eux-mêmes prioritaires sur les membres Donateurs, eux-mêmes prioritaires sur les membres Amis, eux-mêmes prioritaires sur les membres Découverte.

Nombre total de places pouvant être attribuées pour toutes les répétitions, valable pour toute la saison, sous réserve de disponibilité :

ADHÉSION	DÉCOUVERTE	AMI	DONATEUR	BIENFAITEUR	MÉCÈNE
1 PERSONNE	1 place par an	1 place par répétition, jusqu'à 2 places	1 place par répétition, jusqu'à 4 places	1 place par répétition, jusqu'à 5 places	1 place par répétition, jusqu'à 6 places
2 PERSONNES	Jusqu'à 2 places par an	1 à 2 places par répétition, jusqu'à 4 places	1 à 2 places par répétition, jusqu'à 8 places	1 à 2 places par répétition, jusqu'à 10 places	1 à 2 places par répétition, jusqu'à 12 places

Conditions d'annulation pour les répétitions : toute répétition (séance de travail, pré-générale et générale) annulée à moins de 2 jours ouvrés de la date de l'événement sera décomptée du nombre de places attribuées par saison. Les annulations tardives ne nous permettent pas de réattribuer les places à des membres sur liste d'attente.